

## Compte rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2021

Présents : BARBAZ Régis, MASNADA Véronique, DONJON Gérard, ANSARD Jacqueline, DONJON Dominique, DUPRAZ Anne, NOWOTNY Dominique, PALLARES-MOREL Céline, PERROUX Jean-François, PESENTI Patrick, SANTT Florent

Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2021 est approuvé, à l'unanimité.

### Ouverture de crédits

Pour permettre l'intégration des études des précédentes opérations de travaux, il y a lieu d'ouvrir des crédits aux comptes suivants :

- Restauration de la salle des fêtes
  - Dépenses 2131/041 et Recettes 203/041 pour 1 196.00 €,
- Le Revet
  - Dépenses 2151/041 et Recettes 203/041 pour 1 020.00 €,
- Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement
  - Dépenses 21538/041 et Recettes 203/041 pour 15 876.12 €.

Les ouvertures de crédits ont été approuvées à l'unanimité.

### Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie

- Secrétariat de mairie itinérant

En complément des actions menées par le service intérim, le conseil d'administration du Centre de gestion a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant. Prioritairement destiné aux communes de moins de 2 000 habitants, ce service a pour objectif de répondre avec un personnel qualifié et expérimenté, aux besoins urgents de remplacement ou de renfort de leur secrétaire de mairie.

Dans le cadre de cette mission, la collectivité bénéficiaire se verra appliquer les tarifs fixés par délibération du conseil d'administration du Centre de gestion en date du 24 mars 2021, à savoir : 295 € par journée et 160 € par demi-journée.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service de secrétariat de mairie itinérant et autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

- Contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Le Centre de Gestion a lancé une consultation pour la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2022-2025.

Le marché est attribué au groupement SOFAXIS/CNP.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion.

- Contrat d'assurance groupe pour le risque prévoyance

Le Centre de Gestion a lancé une consultation pour la mise en place d'une nouvelle convention de participation sur le risque « Prévoyance » pour la période 2022-2027.

Le comité technique du Centre de Gestion est saisi concernant l'attribution d'une participation de la commune aux agents souscrivant l'assurance Prévoyance, d'un montant de 30€ par agent et proratisé en fonction du temps de travail. Dès l'avis du comité technique, le Conseil Municipal devra délibérer sur l'adhésion à la convention.

- Dispositif signalement

En application du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020, les employeurs publics sont tenus de mettre en œuvre un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Le Conseil Municipal est favorable pour confier la gestion du dispositif au Centre de Gestion. Le Maire devra prendre un arrêté dans ce sens.

### Communauté de Communes Cœur de Savoie

- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT de la Communauté de communes est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation. Elle s'est réunie le 9 septembre 2021 et s'est prononcée sur le transfert de charges liées à l'organisation du service régulier de mobilité « Montbus », organisé jusqu'alors par la commune de Montmélian, suite à la prise de la compétence mobilité par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

Un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources a été établi et voté.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 9 septembre 2021.

- Attribution de compensation

Suite au transfert du service régulier de mobilité « Montbus » de la commune de Montmélian à la communauté de communes et la validation de l'évaluation des charges transférées par la CLECT, le Conseil Communautaire a déterminé les montants des attributions de compensation pour l'année 2021 et les montants provisoires des attributions de compensation pour l'année 2022. Seuls les montants d'attribution de compensation changent pour la commune de Montmélian.

Le Conseil Municipal approuve le principe de la révision libre des attributions de compensation et le montant d'attribution de compensation pour l'année 2021 fixé à 16 911.00 € par le Conseil communautaire pour la commune de Bourget en Huile.

#### Attribution de subvention

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de :

- 45.00 € à la coopérative scolaire, pour l'achat de matériel éducatif pour la classe maternelle,
- 150.00 € à l'association The Pink Fire, pour encourager les trois femmes sapeurs-pompiers du centre de secours de ValGelon-La Rochette au marathon du Maroc fin octobre 2021.

#### Festivités communales

- 11 novembre

La cérémonie devant le monument aux morts aura lieu à 10h30 et l'apéritif sera servi devant l'église ou sous le préau en cas de mauvais temps. Un texte ou un poème serait le bienvenu.

- Noël

Il n'y aura pas de spectacle ni de goûter cette année encore. Les colis pour les personnes du 3<sup>ème</sup> âge seront distribués le 11 décembre 2021 dans les mêmes conditions que l'année dernière.

- Marché de Noël

La commune organise un marché de Noël le dimanche 12 décembre 2021 de 10h à 15h.

#### Personnel communal

Le Conseil Municipal décide :

- une modification des conditions de la rémunération de l'adjoint technique occupant le poste d'agent communal,
- l'annualisation du poste de surveillant pour la cantine de 2h par jour,
- le renouvellement du poste de gestion de la cantine.

#### Point sur les travaux

- Aménagement des hameaux Les Mermoz, Le Verney et La Frasse

Les travaux sont terminés. Un panneau reprenant l'historique de la chapelle des Mermoz sera placé devant cette dernière. Reste à Yves à replacer l'autel.

- Le parking au bout de la route du Blanchet est terminé.

#### Projet du Revet

Le projet consiste à créer deux logements adaptés et une salle commune et à proposer à la vente trois terrains à construire.

L'agence Agate a présenté succinctement les grandes lignes du projet et se propose de venir en parler devant le conseil municipal.

Les travaux de terrassement de l'accès aux différentes parcelles (Mermoz, Pourchaire et Commune) sont à prévoir.

#### Divers

**Syndicat des Eaux** : lors du dernier comité syndical il a été proposé que le syndicat redistribue 1 centime de chaque consommation d'eau facturée à Arcade. Les délégués ont demandé que cette décision soit discutée en conseil municipal. Le Conseil Municipal demande plus de détail.

**Aire de jeux** : plusieurs remarques ont été faites : la balançoire abîmée a été réparée par un parent d'élève, le garde-corps du city-park est détérioré, les poubelles débordent régulièrement, la fontaine continue de couler après l'arrêt du bouton poussoir, le filet de tennis est à changer. Toutes ces remarques sont prises en compte et le nécessaire sera fait.